

MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ FRANÇOIS GIASSON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND, QUE

lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité convoquée exclusivement pour l'étude du budget ainsi que celle du programme triennal d'immobilisations et qui sera tenue le mardi 12^e jour du mois de décembre 2023, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 901, rue Saint-Jean à Roxton Pond, les membres du conseil municipal :

- prendront en considération le cahier portant sur les prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière qui inclut aussi les données sur le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;
- adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2024;
- adopteront, s'il y a lieu, le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

L'intégralité du procès-verbal de cette séance de budget et de programme triennal d'immobilisations sera disponible sur le site Internet municipal pour consultation.

FAIT à Roxton Pond, ce 1^{er} jour de novembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Giasson